



DEEP/21-887-465 du 26/04/2021

**PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION EN VUE DE LA TITULARISATION DES
PERSONNELS ENSEIGNANTS STAGIAIRES DU PREMIER DEGRÉ DANS LES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT -STAGIAIRES LAUREATS DU CONCOURS DE
RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES - SESSION 2021**

Références : Code de l'éducation, article R-914-19-2 - Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat - Circulaire n°2016-086 du 10 juin 2016 relative aux modalités d'affectation et d'organisation de l'année de stage des lauréats des concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés des premiers et second degré sous contrat

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements privés du premier degré - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationales du premier degré

Dossier suivi par : M. SASSI - Tel : 04 42 95 19 80 - Mme BERNARD - Tel : 04 42 95 29 06 - Mme DI MEGLIO - Tel : 04 42 95 29 07 - Mail : ce.deep@ac-aix-marseille.fr

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des travaux préparatoires à la réunion des différents jurys ainsi que le rôle de chacun des acteurs participant à cette évaluation.

Dans ce cadre, le jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 01/07/2013 susvisé, après avoir pris connaissance :

Pour les stagiaires effectuant leur stage dans les écoles sous contrat d'association :

1°- Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale du 1^{er} degré (annexe 1) établi sur la base d'une grille d'évaluation (annexe 2), et, après consultation du rapport du tuteur du professeur stagiaire. L'avis peut également résulter d'une inspection.

2°- Avis du chef d'établissement dans lequel le stagiaire a été affecté (sur document adressé aux écoles par l'Institut Saint Cassien).

3°- Avis du directeur de l'établissement d'enseignement supérieur privé chargé de la formation du stagiaire.

La Division des Etablissements d'Enseignement Privés (**DEEP**) assure, en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse (DSDEN 84) le secrétariat et le fonctionnement des jurys.

Les candidats qui ne seront pas admis recevront une notification par courrier.

PROCEDURE D'INSPECTION

La procédure sera la suivante :

- **Les Inspecteurs** contacteront les chefs d'établissement, via leur messagerie, pour leur communiquer la date à laquelle ils procéderont à l'inspection du stagiaire en poste dans leur établissement (annexe 3).
- **Les chefs d'établissement** informeront les stagiaires de la date de leur inspection, ils leur feront signer ledit document et en feront retour à l'IEN en charge de l'inspection par retour de mail.

PROCEDURE POUR LA TRANSMISSION DES DOSSIERS DE VALIDATION DES STAGIAIRES

1- Les chefs d'établissement des stagiaires doivent adresser leur avis et la fiche récapitulative des éléments d'évaluation du stage.

2- les tuteurs des stagiaires doivent transmettre leurs rapports. L'ensemble de ces éléments est à adresser à :

**l'ISFEC ST CASSIEN, à l'attention de M . ALBERICI, Directeur
au plus tard pour 30 avril 2021.**

Les documents figurant en annexe doivent être utilisés à cette fin :

- Annexe 1 (inspection en vue de la titularisation),
- Annexe 2 (grille n° 11),
- Annexe 3 (notification d'inspection au stagiaire),

3 - Les Inspecteurs (IEN) doivent adresser directement

- En cas d'AVIS **DEFAVORABLE**
 - leur rapport d'inspection
 - leur avis circonstancié (annexe 1)
 - ainsi que la grille d'évaluation (annexe 2),
- En cas d'AVIS **FAVORABLE** uniquement leur avis circonstancié (annexe 1) signé

sous le timbre de la DEEP, à l'attention de M. SASSI Ugo au plus tard pour **le 17 mai 2021.**

Afin d'établir au mieux le planning des entretiens avec le jury, il est nécessaire que les services de la DEEP soient informés au plus tôt **en cas d'avis défavorable**. Pour ce, il conviendra d'adresser les rapports d'inspection, et les avis circonstanciés et les grilles d'évaluation des inspecteurs, à **Ugo SASSI** (ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr).

Les stagiaires ayant eu un avis défavorable à la titularisation, seront convoqués pour un entretien préalable avec les membres du jury, et se verront proposer une date pour consulter leur dossier.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES
INSPECTION EN VUE DE LA TITULARISATION

ANNEE SCOLAIRE : 2020 / 2021

Compte rendu de la visite du/...../20..... de Heures à Heures

NOM et Prénom du stagiaire :

NOM de l'Inspecteur effectuant la visite : **Mme, M.**
Circonscription :

| | |
|---|---------------------------|
| Nom et adresse de l'école du stage | Niveau de classe : |
| Maternelle - Élémentaire : | Inscrits : |
| Circonscription : | Présents : |

Contexte de l'école :

Nature et durée des séances observées :

1) **Mobiliser en situation professionnelle les savoirs construits en formation** (*préparation de la classe, organisation matérielle...*) :

2) **Animer et conduire la classe** (*faire preuve d'autorité, communiquer, réagir en situation conflictuelle, développer la participation et la coopération entre élèves...*) :

3) **Exercer la responsabilité totale dans une classe** (*mise en œuvre des programmes, des IO, organiser une progression des apprentissages, élaborer des outils d'évaluation, conduire la classe en prenant en compte la spécificité du public...*) :

4) **Entretien** (*analyse de la pratique, capacité d'écoute, prise en compte des conseils...*) :

5) **Conseils, directions de travail et impression d'ensemble :**

6) **Conclusions :**

N.B. : Pour compléter les différentes rubriques, l'Inspecteur s'appuiera sur le référentiel de compétences du J.O.. N° 0164 du 18/07/2010
L'avis formulé n'est qu'un élément de l'évaluation qui sera pris en compte lors de la validation finale :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Date et signature de l'Inspecteur :

Fiche n°11 : grille d'évaluation du professeur stagiaire

| | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Participe aux différentes instances et conseils | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <ul style="list-style-type: none"> Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Observations : | | |
| Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique | Suffisamment acquises (1) | Insuffisamment acquises (2) |
| P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Observations : | | |
| Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses | Suffisamment acquises (1) | Insuffisamment acquises (2) |
| P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4 Prendre en compte la diversité des élèves CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe Encourage et valorise ses élèves Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages. | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| <ul style="list-style-type: none"> Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Avis motivé :

Avis favorable à la titularisation :

Avis défavorable à la titularisation :

Qualité de l'évaluateur :

Nom :

Prénom :

Signature :

Rapport du corps d'inspection à annexer à la grille selon les situations.

ANNEXE 3

**PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
ADMIS AU**

Concours de recrutement de professeur des écoles STAGIAIRES DU PRIVE

EN VUE DU JURY DE TITULARISATION

ANNEE SCOLAIRE 2020 - 2021

Nom Prénom du stagiaire :
.....

Etablissement(s) d'exercice :

Quotité horaire :

Niveaux de classe :

INSPECTION PREVUE LE :

DE : H A H

CLASSE :

NOM DE L'INSPECTEUR QUI PROCEDERA A L'INSPECTION :

UN ENTRETIEN SE DEROULERA A L'ISSUE DE L'INSPECTION

N.B. : Veuillez faire renseigner le cadre ci-dessous par le stagiaire, joindre cette annexe 3 à son dossier de validation, et faire parvenir l'ensemble des documents à la DEEP M. SASSI Ugo, avant le Lundi 17 mai 2021.

Nom du Professeur des écoles stagiaire :

Prénom :

Date :

Signature